



Genève, le 27 février 2019

**Le Conseil d'Etat**

742-2019

Département fédéral de l'économie, de  
la formation et de la recherche DEFR  
Monsieur Guy PARMELIN  
Conseiller fédéral  
Secrétariat général  
Bundeshaus Ost  
3003 Berne

**Concerne : consultation relative au projet de modification de la Loi fédérale sur les écoles polytechniques fédérales (Loi sur les EPF)**

Monsieur le Conseiller fédéral,

Nous nous référons à la consultation fédérale citée sous rubrique qui a retenu notre meilleure attention. Nous prenons bonne note de l'ensemble des modifications proposées concernant notamment l'introduction de principes directeurs sur le gouvernement d'entreprise, la politique du personnel, la création de bases légales relatives à la vente d'énergie ou la sécurité.

En ce qui concerne la politique du personnel, nous prenons acte de la flexibilisation des possibilités de reconduction du contrat de travail des professeurs assistants et de l'élargissement des modalités de prolongation des rapports de travail des professeur-e-s au-delà de l'âge de la retraite. Nous rappelons la nécessité d'un soutien conséquent à la relève académique, objectif porté par l'ensemble des acteurs du paysage des Hautes Ecoles suisses.

En vous remerciant de nous avoir consultés, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Conseiller fédéral, l'expression de notre haute considération.

AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :



Michèle Righetti

Le président :



Antonio Hodgers